



- Natura 2000 en mer -

Compte-rendu de la réunion dédiée aux enjeux des sites Natura 2000 de
CHAUSEY
(ZSC FR2500079 et ZPS FR2510037)

27 septembre 2024, salle municipale de Donville





Liste des acteurs présents (par ordre alphabétique)

Monsieur	Basuyaux	M2e
Madame	Basuyaux	M2e
Monsieur	Baudet	DIRM Manche - mer du Nord
Monsieur	Blier	Association des habitants de la Pointe du Phare
Monsieur	Bontemps	Granville Terre et Mer, GEMAPI
Monsieur	Boscher	APAM le Sénequet
Monsieur	Bunel	Yacht club Granville
Monsieur	Chevalier	SyMEL
Madame	Coufourier	Granville Terre et Mer
Madame	Dedieu	Office Français de la Biodiversité, DFM MMN
Monsieur	Dieudonné	Granville, COPIIL Chausey
Madame	Ducommun	DREAL Normandie
Monsieur	Gauthier	Association Al Lark
Madame	Gouchet	SMLN
Monsieur	Guigny	Office Français de la Biodiversité, SD50
Madame	Harmoniaux	CRPMEM Bretagne
Madame	Henriet	SCI des îles Chausey
Monsieur	Herbert	APAM le Sénequet
Monsieur	Hurel	Comité Régional de Normandie de canoë-Kayak (CRNCK)
Monsieur	Jacquot	Association Agissons pour le Climat, Granville Terre et Mer
Madame	Lassau	Office Français de la Biodiversité, DFM MMN
Monsieur	Leguelinel	Granville Terre et Mer
Monsieur	Leprêtre	CRPMEM Normandie
Monsieur	Lizot	SyMEL
Monsieur	Mazières	DDTM 50
Monsieur	Merour	CRPMEM Normandie
Monsieur	Niel	Conservatoire du Littoral
Monsieur	Penven	Club de Kayak Granville Chausey (CKGC)
Monsieur	Renelleau	Association des plaisanciers du Hérel
Monsieur	Savary	CRC Normandie Hauts-de-France
Monsieur	Théo	Yacht club Granville

Objet

En phase de diagnostic, ce groupe de travail avait pour objectif de présenter et faire s'approprier une notion importante propre à la démarche Natura 2000 que sont les « enjeux » et leur hiérarchisation mais également de partager des cas pratiques afin de comprendre comment est attribué une priorisation plus importante à certains enjeux. Cela se traduira dans les mesures de gestion par des actions à mettre en œuvre prioritairement.

En proposant ce temps d'échange collectif, le second objectif visait à favoriser la participation des acteurs locaux à l'élaboration du document d'objectifs, de répondre aux questions sur la démarche Natura 2000 en cours, et de confronter les avis de chacun.

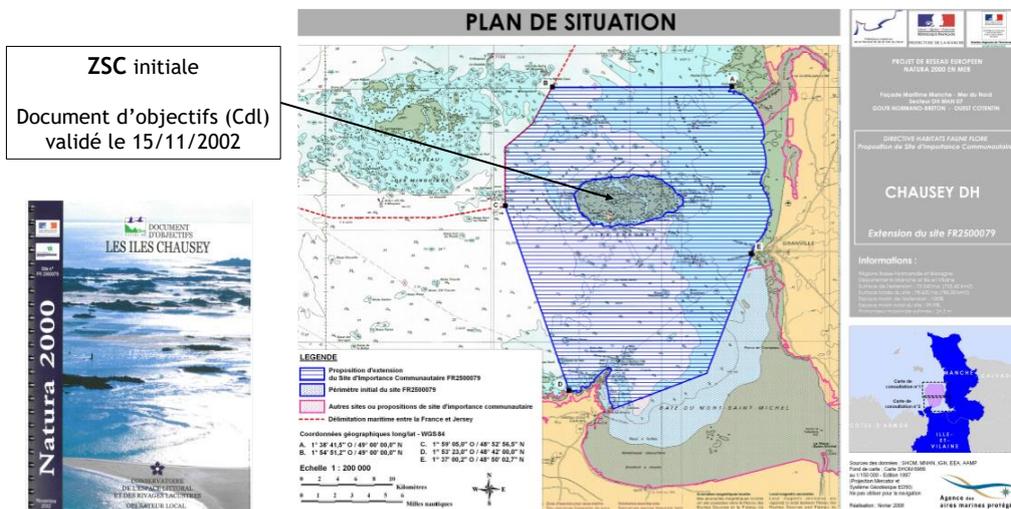
Ordre du jour proposé

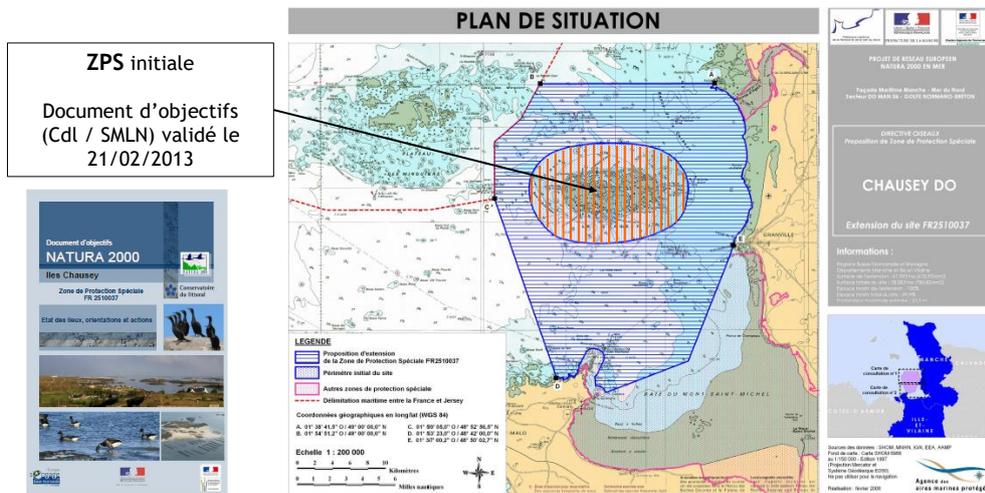
1. Présentation de la démarche et méthode d'élaboration du DOCOB et retours sur les notions précédemment abordés
2. Introduction sur la notion d'enjeux
3. Echanges en groupe sur la hiérarchisation avec une méthode expliquée et des cas pratiques développés
4. Calendrier et questions diverses

Déroulement de la séance

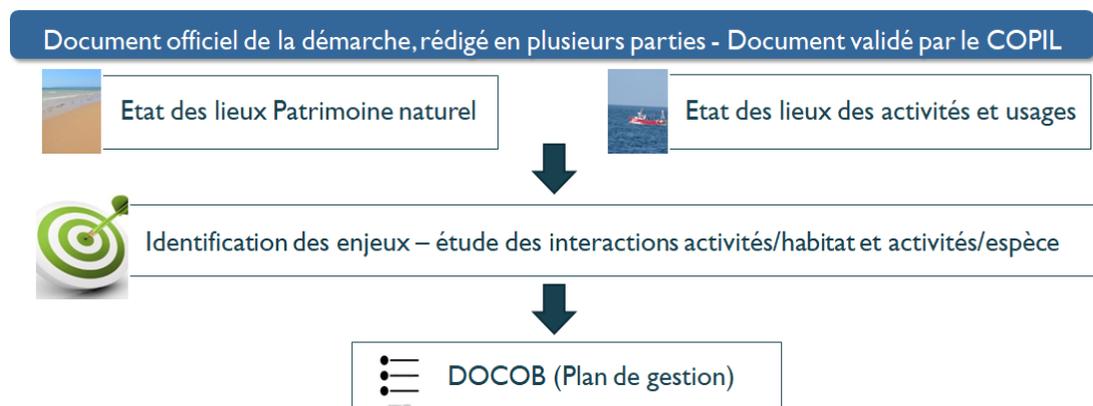
1. Présentation de la démarche et méthode d'élaboration du DOCOB et retours sur les notions précédemment abordés

Mme Dedieu ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence, la mairie d'Yquelon pour la mise à disposition de la salle ainsi que l'ensemble des animateurs pour la préparation de cette réunion. Elle rappelle que les sites Natura 2000 **Zone Spéciale de Conservation FR2500079** (relative à la Directive 92/43/CEE Habitats-Faune-Flore dite « DHHF ») et **Zone de Protection Spéciale FR2510037** (relative à la Directive 2009/147/CE Oiseaux dite « DO »), toutes deux appelées « Chausey », ont été agrandies en 2008 lors de l'extension des sites Natura 2000 en mer.





Des documents d'objectifs (DOCOB) ont été rédigés et validés en 2002 pour la ZSC et 2013 pour la ZPS. Dans ce contexte, les données concernant les habitats, les espèces et les activités ont besoin d'être actualisées. Par souci de simplification, il a été décidé lors du COPIL de révision du DOCOB de juillet 2021 de rédiger un DOCOB commun aux deux sites de Chausey (ZSC et ZPS) traitant à la fois des habitats, faune, flore de la DHFF et des oiseaux de la DO.



Chausey est concerné par 9 habitats, 12 espèces (autres que les oiseaux) et 44 oiseaux d'intérêt communautaire. L'objectif de la mise en place de Natura 2000 en mer est de maintenir ou restaurer en bon état de conservation, les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur ce site. Ces aspects sont traités par l'élaboration d'un document d'objectifs incluant une phase de diagnostics. Cette réunion fait partie de cette première phase de diagnostic.

Les listes des espèces et des habitats de ces sites sont consultables ici :

DO : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2510037/tab/especes> (Directive Oiseaux / ZPS / liste des oiseaux) ;

DHFF : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2500079/tab/habitats> (Directive Habitat-Faune-Flore / ZCS / liste des habitats) <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2500079/tab/especes> (Directive Habitat-Faune-Flore / ZCS / liste des espèces)



Natura 2000 en France est une démarche participative et cela dès l'élaboration (ou révision) des DOCOB des sites désignés. L'objectif est une co-construction afin de permettre et optimiser les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires pour chaque site Natura 2000 désigné.

Le COPIL, instance regroupant l'ensemble des acteurs engagés dans cette démarche, participe et valide le/les DOCOB puis suit leur(s) mise(s) en œuvre une fois approuvé(s).

Pour les sites Natura 2000 de Chausey majoritairement marins, le préfet maritime Manche – mer du Nord et le préfet de la Manche sont les autorités administratives compétentes ; la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DREAL Normandie, service déconcentré de l'Etat en région. Les opérateurs choisis pour mener la concertation et rédiger ce DOCOB sont le Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN) pour la partie terrestre et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la partie marine, appuyé par le Comité Régional des Pêches Maritimes (CRPMEM) de Normandie sur le volet de la pêche professionnelle.

La démarche de révision (zone de l'archipel) et d'élaboration (zone marine) du DOCOB est dans sa première phase i.e. celle de l'état des lieux permettant d'actualiser les connaissances sur les sites. L'état des lieux concerne le patrimoine naturel mais aussi les usages qui ont lieu au sein des sites ou à proximité immédiate. Cette étape importante aboutit à la hiérarchisation des « enjeux ». Suivra la définition des objectifs à long terme précédant le travail sur les mesures de gestion (prévu en 2025).

2. Introduction sur la notion d'enjeux

Les notions précédemment abordées (GT Patrimoine naturel de déc. 2023) étaient les suivantes :

- état de conservation
- sensibilité/vulnérabilité
- représentativité
- fonctionnalité
- mobilité/migration

⇒ cf compte-rendu du GT patrimoine naturel pour toutes les définitions (https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/sites/reseau-manchemerdunord.n2000.fr/files/2024-05/GT1_PATRIMOINE-NATUREL-CHAUSEY-19.12.2023-CompteRendu.pdf)

Définition des « enjeux » selon la démarche Natura 2000

« Les enjeux sont les **habitats naturels** et les **espèces d'intérêt communautaires** qui ont justifiés la désignation du site »

Pourquoi les hiérarchiser ?

La hiérarchisation des enjeux va servir à identifier les enjeux prioritaires, forts, moyens et secondaires. Ils sont évalués selon un cadre méthodologique nationale et particulier selon le type d'enjeu (habitat marin, habitat terrestre, oiseau, etc.) suivant un système de notation basé sur la plupart des notions précédemment travaillées en groupes de travail (voir liste ci-dessus).

☞ La hiérarchisation des enjeux est une **étape charnière** du DOCOB car elle permet d'afficher les **responsabilités** du site Natura 2000 vis à vis desquelles il s'agira de développer une stratégie de gestion adaptée. Pour les **enjeux prioritaires**, elle correspondra à un niveau d'ambition élevé et des mesures de gestion adaptées seront à mener prioritairement.

⇒ pour aller plus : <http://ct88.espaces-naturels.fr/node/1918>

3. Echanges en groupe sur la hiérarchisation avec une méthode expliquée et des cas pratiques développés

L'objectif principal est de comprendre la méthode en développant des cas pratiques sur les habitats marins et les oiseaux. Les participants se sont répartis en deux groupes qui ont tourné pour pouvoir comprendre précisément les deux méthodes (hiérarchisation des enjeux « oiseaux » et hiérarchisation des enjeux « habitats marins ») et développer ensemble des exemples concrets.

Natura 2000 en mer - ZSC et ZPS « Chausey »

GT Enjeux

Consigne

Etablir la hiérarchisation des enjeux du cas pratique en appliquant la méthode utilisée pour le type d'enjeu (habitat marin / oiseaux)

L'objectif est de se familiariser avec les méthodes de hiérarchisation des différents enjeux et comprendre l'utilité des notions abordées dans le GT patrimoine naturel

1 type d'enjeu par table, avec 1 animateur

- se répartir en 2 groupes qui tourneront
- Hiérarchiser les enjeux du cas pratique: l'animateur est là pour répondre aux interrogations, relatives à la méthodologie par exemple
- Lors de la restitution des compléments / réactions pourront être apportés

Travail en petits groupes – cas pratiques



Groupe Oiseaux

Méthode de hiérarchisation

La méthode utilisée ici est celle développée pour les espèces mobiles marines par l'OFB en 2020 (Toison, 2020). Elle permet de calculer un indice de responsabilité pour chaque espèce à partir de sa représentativité, de sa vulnérabilité et de son éventuelle spécificité locale.

Elle consiste à attribuer des notes selon les 3 critères suivants, et dont l'addition permet de prioriser l'habitat considéré selon son niveau d'enjeu :

- La **représentativité** du site pour l'espèce est la proportion de la population de l'espèce présente sur le site N2000 par rapport à la population à l'échelle nationale et biogéographique (Europe) ;
- La **vulnérabilité** d'une espèce, qui traduit son état de conservation à large échelle, est obtenue grâce aux différentes listes rouges (LRM = Site de l'UICN, version 2021 ; LRE = BirdLife International, 2021 ; LRN = UICN France et al., 2016) et aux tendances à court et long terme (UMS Patrnat (coord.), 2019).
- L'**importance fonctionnelle**, pour laquelle un point supplémentaire peut être attribué si l'habitat présente un caractère déterminant pour le fonctionnement global du secteur considéré ou pour le cycle biologique des espèces présentes ;
- La **spécificité locale** ou particularité du site, traduit la singularité de l'espèce sur le site et pour laquelle un point supplémentaire peut être attribué. Elle peut être attribuée à l'isolement génétique ou géographique ; la limite d'aire de répartition ; une sous-population de l'espèce à l'échelle locale ; le seul représentant d'une famille ou d'un genre ; l'identification d'une espèce comme enjeu dans d'autres documents de planification tels que le Document Stratégique de Façade,

1. Représentativité

Représentativité = Moyenne (Représentativité France/Aire biogéographique ; Représentativité Site N2000/France)

Indice de représentativité	Représentativité de la France / Aire biogéographique
1	0-5%
2	5-10%
3	10-15%
4	15-20%
5	20-25%
6	25-30%
7	30-35%
8	35-40%
9	40-45%
10	45-100%

Indice de représentativité	Représentativité du site N2000 / France
1	<1%
2,5	1 à 2%



5	2 à 15%
7,5	15 à 33%
10	>33%

Les documents utilisés pour renseigner le critère représentativité sont les suivants :

- Effectifs locaux : Debout et Gallien, 2020.
- Effectifs nationaux : UMS Patrinat (coord.), 2019 ; Debout et Gallien, 2020.
- Effectifs de l'aire biogéographique : BirdLife International, 2021.

2. Vulnérabilité de l'espèce

Vulnérabilité = maximum des statuts de conservation et des tendances

Liste rouge mondiale	CR	EN	VU	NT	LC, DD, NA, NE
Liste rouge européenne	CR	EN	VU	NT	LC, DD, NA, NE
Liste rouge France	CR	EN	VU	NT	LC, DD, NA, NE
Tendance France à court terme DO	80%>T	-50%>T>-80%	-30%>T>-50%	-10%>T>-30%	Stable, Fluctuant, Augmentation
Tendance France à long terme DO	-80%>T	-50%>T>-80%	-30%>T>-50%	-10%>T>-30%	Stable, Fluctuant, Augmentation
Indice de vulnérabilité de l'espèce	10	7,5	5	2,5	1

Listes rouges : CR (en danger critique d'extinction), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacé), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NA (non applicable), NE (non évaluée)

3. Spécificité locale (espèce du site identifiée comme enjeu national pour la DCSMM ou de sous-région marine Manche - mer du Nord dans le DSF)
4. Responsabilité = niveau de l'enjeu

Indice de responsabilité du site pour les espèces mobiles = Moyenne (Représentativité du site pour l'espèce ; Vulnérabilité de l'espèce) + 1 si spécificité locale

Indice de responsabilité	Hierarchisation des enjeux
0-1	Enjeu secondaire
2-3	Enjeu moyen
4-10	Enjeu fort

1er sous-groupe – restitution des échanges

M. Niel rappelle le lien avec le GT patrimoine naturel de décembre 2023 où toutes ces notions qui vont être utilisés pour hiérarchiser les enjeux ont été définies. Explication de la méthode par Gwendoline.

M. Leguelinel interpelle les animateurs pour demander en quoi ce groupe de travail est nécessaire dans la mesure où il s'agit d'une information descendante et non participative sur l'expression d'avis sur les niveaux d'enjeux. M. Niel rappelle que le but ici est de comprendre la méthode avant une restitution de toute la phase de diagnostic et hiérarchisation des enjeux prévue en janvier 2025.



M. Bunel et M. Herbert expriment leurs souhaits de travailler directement sur les mesures de gestion et sont inquiets sur les « restrictions » et demandent quel est le lien avec les zones de protection forte.

Mme Gouchet indique que les mesures de gestion seront discutées en concertation à partir de l'année prochaine suite à cette première étape d'état des lieux. Les mesures peuvent effectivement aller jusqu'à des interdictions mais le plus adéquat serait de trouver des compromis quand cela est possible.

Un rappel des étapes de la concertation relative à Natura 2000 est donné : une réunion de restitution de l'état des lieux avec les diagnostics écologique et socio-économique, et une validation des Objectifs à long terme pour définir le cap du DOCOB sera proposée en Janvier 2025. Puis les objectifs « opérationnels » et les mesures de gestion en concertation seront travaillées avec les acteurs du territoire par la suite. Certains participants insistent sur le fait qu'ils ne sont pas d'accord d'appeler cela un groupe de travail car il s'agit d'une réunion d'information.

⇒ Cet intitulé est donc retenu et utilisé dans ce compte-rendu.

Mme Gouchet explique qu'après application objective de la méthode, le GONm (expert ornithologue local) vient pondérer les résultats grâce à sa vision régionale et naturaliste.

M. Leguelinel ne comprend pas pourquoi le Marsouin est un enjeu sur Chausey. Il dit qu'il en voit très rarement. M. Gautier répond qu'une quinzaine de Marsouin est observé chaque année en sud Manche.

Les participants (usagers) expriment leur crainte de ne pas être associés aux décisions sur les zones de protection forte.

M. Blier rappelle qu'il ne faut pas oublier la dimension sanitaire dans le diagnostic. La grippe aviaire peut expliquer les fortes diminutions, comme ça a été le cas pour le Fou de Bassan. Les services vétérinaires pourraient être associés à la concertation d'après lui. Mme Gouchet rappelle que les fortes diminutions sont prises en compte dans la vulnérabilité (tendances des rapportages Natura 2000) et dans la représentativité. De plus, les facteurs naturels ou abiotiques, même sur lesquels nous n'avons pas de prise, sont notés dans le DOCOB.

2ème sous-groupe – restitution des échanges

Les mêmes éléments introductifs sont présentés par M. Niel. Explication de la méthode par Mme Gouchet. Un cas pratique (espèce nicheuse) est développé. Mme Gouchet rajoute qu'après application de la méthode, le GONm vient pondérer les résultats grâce à son expertise régionale et locale à Chausey sur les oiseaux marins.

M. Lizot ajoute qu'il serait intéressant d'avoir une décision collective partagée par plusieurs experts/scientifiques (type GONm, OFB, gardes du littoral, CSRPN) sur la finalité de l'enjeu et que la pondération ne soit pas décidée par une unique personne.

M. Basuyaux demande si dans l'ancien DOCOB de 2013 les niveaux d'enjeux étaient similaires et si on observe des corrélations avec le nouveau. Mme. Gouchet répond que les enjeux de conservation n'étaient pas hiérarchisés comme aujourd'hui (nouvelle méthode) ; ils étaient uniquement liés à la représentativité de l'espèce dans la ZPS par rapport à la France. En effet la vulnérabilité, bien que notée, n'était pas croisée avec la représentativité. La nouvelle méthode croise vulnérabilité et représentativité et prend également en compte les spécificités locales. Par ailleurs la représentativité de la nouvelle méthode compare les effectifs ZPS/France et France/Europe.



La nouvelle méthode prend donc plus de critères et de relations supra en compte donc les résultats ne sont pas vraiment comparables. Enfin, l'ancien DOCOB était centré sur l'archipel et ne prenait pas en compte la partie marine ajoutée en 2008. Au final, en comparant les deux niveaux d'enjeu des deux DOCOBs (2013 et celui en révision actuellement) beaucoup d'espèces retenues en enjeu de conservation pour l'ancien DOCOB se retrouvent en enjeux forts ou moyens dans le nouveau.



Groupe Habitats marins

Méthode de hiérarchisation

La méthode utilisée est issue de celle élaborée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'Agence Française de la Biodiversité (devenue OFB) en 2018 dans le but d'identifier et prioriser les enjeux écologiques relatifs aux habitats benthiques des sites Natura 2000 marins.

Elle consiste à attribuer des notes selon les 4 critères suivants, et dont l'addition permet de prioriser l'habitat considéré selon son niveau d'enjeu :

1. La **sensibilité**, traduisant la propension de l'habitat à être détruit ou dégradé par une pression et sa capacité de récupération, qui est aujourd'hui renseignée selon 3 niveaux uniquement pour les pressions physiques (issues d'actions mécaniques) par un travail du MNHN (de La Rivière et al., 2017) ;
2. La **représentativité**, correspondant à la proportion (%) de l'habitat sur le site par rapport à l'ensemble des Aires Marines Protégées (AMP) de la Manche-Atlantique (aire biogéographique), et notée selon des intervalles de pourcentage ;
3. L'**importance fonctionnelle**, pour laquelle un point supplémentaire peut être attribué si l'habitat présente un caractère déterminant pour le fonctionnement global du secteur considéré ou pour le cycle biologique des espèces présentes ;
4. La **spécificité locale** ou particularité du site, traduit la singularité de l'habitat au regard d'un facteur précis ou bien de son isolement par rapport à son aire de répartition, et pour laquelle un point supplémentaire peut être attribué.

Niveau de sensibilité	Représentativité du site	Fonctionnalités du site (avis d'experts)			Spécificité locale	
		Fonctions écologiques	Habitats d'espèce à enjeu fort pour le site (ou le secteur DCSMM)		Faciès particulier	Isolement
	33 – 100 %	4				
Fort	3 15 – 33 %	3	Habitat structurant le fonctionnement de la SRM	et/ ou oui	+1	unique au niveau SRM et/ ou Isolée ou en limite d'aire biogéographique
Moyen	2 2 – 15 %	2				
Faible	1 1 – 2 %	1				
-	- 0 – 1 %	0				

Méthode de hiérarchisation des habitats marins (MTES et AFB, 2018)

La note finale de l'enjeu habitat permet de classer sa priorité sur le site comme suit :

Note globale	Hiérarchisation des enjeux
1-2	Enjeu faible
3-4	Enjeu moyen
>5	Enjeu fort

Le renseignement des critères a été effectué par la chargée de mission Natura 2000 en charge des habitats marins. Les notes des critères de représentativité et de sensibilité sont automatiques. Pour l'importance fonctionnelle et la spécificité locales, des informations recueillies en groupes de travail ainsi que dans les publications scientifiques seront présentés aux experts scientifiques consultés, qui valideront ou non l'attribution



du point bonus et qui pourront amender/compléter les informations recueillies par leurs connaissances. Ils valident également la note finale et le niveau d'enjeu attribué : un surclassement ou déclassement peut être effectué sur le résultat leur paraît incohérent.

1er sous-groupe – restitution des échanges

Mme Lassau explique la méthode et propose de dérouler ensemble un ou deux exemples.

Habitats	Niveau de sensibilité		Représentativité par/ réseau AMP Manche Atlantique	Importance fonctionnelle	Spécificité locale	Note Niveau d'enjeu	
1170-1 Roche supralittorale	Fort	3	17,1 ha (5,2%)	2	Reposoir à phoques et pour les oiseaux	+1	7
1110-1 Herbiers Z. marina	Fort	3	367 ha (7,3 %)	2	Zone de frayère, abri pour de nombreuses espèces marines, nourricerie, nurserie, oxygénation et captage de C, purification de l'eau, ressource alimentaire, hot spot de biodiversité	+1	7

Ces deux exemples ont suscité des réactions. M. Lizot remarque les mêmes notes de niveau d'enjeux pour ces deux exemples alors que, selon lui, les enjeux sont plus importants pour les herbiers que pour les roches supralittorales. Mme Dedieu rappelle que les niveaux d'enjeu sont un indicateur permettant d'orienter les priorisations en termes de gestion mais qu'ils devront être appréhendés avec le prisme des pressions qu'ils subissent pour ajuster les mesures à mettre (ou pas) en place.

2eme sous-groupe – restitution des échanges

M. Leguelinel interpelle les animateurs pour demander en quoi ce groupe de travail est nécessaire dans la mesure où il s'agit d'une information descendante et non participative sur l'expression d'avis relatifs aux niveaux d'enjeux.

M. Gauthier répond qu'ayant suivi d'autres démarches Natura 2000 en Bretagne, c'est la première fois que les animateurs font l'effort de présenter les méthodes de hiérarchisation ainsi que les différentes notions utilisées afin que les acteurs comprennent comment sont construits les objectifs de gestion et les premières étapes d'élaboration des mesures de gestion.



Le cas herbier a été développé dans ce cadre. M. Leguelinel indique les surfaces d'herbiers dont on parle datent de 2019 et que la prochaine étude herbier de 2025 sera importante pour voir si les surfaces stagnent ou continuent de progresser. Mme Dedieu précise qu'il s'agit du suivi cartographique des herbiers de zostère à Chausey réalisée tous les 6 ans, financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la Directive Cadre sur l'Eau. Ce suivi alimente le réseau Natura 2000 (Directive Habitat Faune Flore). Mme Lassau indique que, même avec une évolution significative des surfaces, le calcul de la représentativité des herbiers ne changera pas (même tranche de notation).

M. Leguelinel demande pourquoi la représentativité est calculée par rapport au réseau des aires marines protégées de la Manche- Atlantique et non par rapport aux surfaces totales des habitats sur les façades Manche et Atlantique ? Mme Lassau répond que ce sont les données les plus complètes dont on dispose (c'est souvent au sein d'AMP que les études et suivis sont menés) et que cela donne une vision la plus quantitative possible. C'est donc une donnée intéressante à utiliser.

Frédéric Chevallier a présenté le programme ZiPACH sur les herbiers de *Zostera marina* à Chausey et leurs fonctionnalités ainsi que leurs interactions avec les activités de plaisance. De l'ADNe ciblé sur les poissons et des inventaires de biodiversité au sein des herbiers de Chausey sont réalisés.

4. Calendrier

Une restitution de l'état des lieux sera proposée en 2025 avec l'ensemble des participants des groupes de travail avant une validation formelle en COPIL. L'équipe animatrice est à disposition pour répondre à toutes les questions sur cette démarche.

Communication/suivi de la démarche

<https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/chausey-zsc-et-zps>



[Accueil](#) > [Les sites](#)

Chausey (ZSC/ZPS)

Les îles Chausey forment un archipel d'environ 5000 hectares à 9 milles de Granville (environ 17 kms) et 15 milles de Saint-Malo (28 kms). Elles sont rattachées administrativement à la ville de Granville depuis 1804.

L'archipel se caractérise par un **marnage** (différence de hauteur entre la marée haute et la marée basse) **qui peut atteindre 15 mètres**, ce qui explique la variété des paysages du site selon les périodes où il est fréquenté.

On compte au total 150 îles et îlots éparpillés dont certains ne découvrent qu'à marée basse. L'estran (zone de balancement des marées) couvre environ 2000 hectares dont 1300 sont constitués de substrats meubles.

Les îles Chausey sont un formidable réservoir biologique pour de très nombreuses espèces animales et végétales qui trouvent là les conditions nécessaires à leur développement. La diversité des invertébrés marins est exceptionnelle tout comme la diversité algale. **Les oiseaux constituent quant à eux le patrimoine remarquable le plus facilement identifiable et observable**, et ce toute l'année.

Quelques chiffres

- Une ZPS de 17 000 hectares étendue à 82 000 hectares,
- 5000 hectares de **Domaine public maritime** attribués au Conservatoire du littoral,
- 2000 hectares d'estran dont 1300 de substrats meubles,
- Environ 360 hectares d'herbier de **Zostère marine** soit le 3e plus grand en France,
- 150 îles et îlots représentant 55 hectares de terres émergées,
- 232 espèces d'oiseaux déjà observés sur le site,
- 39 espèces d'oiseaux ayant contribué à la **désignation du site en ZPS**, dont 11 nichent à Chausey,
- 1000 couples de **Cormoran huppé**, soit plus de 1 % de la population mondiale de l'espèce,
- Environ 230 couples d'**Huîtrier-pie**, soit la plus importante colonie française,
- Environ 1500 couples de **Goéland marin**, soit l'une des deux plus importantes colonies française.

Pour aller plus loin...

Activités humaines Chausey

[Lire la suite](#)

Concertation DOCOB Chausey

[Lire la suite](#)

Galerie d'images Chausey

[Lire la suite](#)

Habitats et espèces Chausey

[Lire la suite](#)

Objectifs et mesures de gestion Chausey

[Lire la suite](#)

Tableau de bord, études et suivis Chausey

[Lire la suite](#)